



Commission spéciale « Tripartite »

Procès-verbal de la réunion du 19 avril 2022

Ordre du jour :

1. Désignation d'un Président et de deux Vice-Présidents
2. Présentation du « Solidaritétpak » à l'issue des réunions du Comité de coordination tripartite
3. 7988 Projet de loi instaurant une compensation financière permettant la réduction temporaire du prix de vente de certains produits pétroliers
 - Désignation d'un Rapporteur
 - Présentation du projet de loi
4. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie
Mme Yuriko Backes, Ministre des Finances

M. Jeff Feller, Mme Anouk Agnes, M. Jacques Flies, du Ministère d'État

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor, du Ministère des Finances
M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Fiscalité, du Ministère des Finances

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes

M. Alain Espen, M. Marco Philippy, de l'Administration des contributions directes

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des douanes et accises
Mme Fabienne Gandini, de l'Administration des douanes et accises

M. Tom Theves, du Ministère de l'Économie

M. Serge Allegrezza, Directeur du Statec

M. Loris Meyer, du groupe parlementaire DP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission spéciale « Tripartite »

*

1. Désignation d'un Président et de deux Vice-Présidents

La Commission désigne à l'unanimité M. Gilles Baum (DP) comme président de la Commission. Mme Josée Lorsché (déi gréng) et M. Gilles Roth (CSV) sont désignés comme vice-présidents.

2. Présentation du « Solidaritéitspak » à l'issue des réunions du Comité de coordination tripartite

Le président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), invite les représentants du Gouvernement à présenter le « Solidaritéitspak » qui est le résultat d'un accord entre le Gouvernement, l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), la Confédération Générale de la Fonction publique (CGFP) et le *Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond* (LCGB). Ladite présentation est suivie d'un échange de vues.

❖ Présentation des mesures par les membres du Gouvernement

Le Premier Ministre, M. Xavier Bettel, revient tout d'abord sur le contexte général dans lequel les réunions du Comité de coordination tripartite ont été organisées, à savoir la reprise après la pandémie Covid-19 et la forte hausse des prix de l'énergie renforcée par la guerre en Ukraine. Face à cette situation, la convocation du Comité de coordination tripartite, conçu comme instrument de crise, a été entièrement justifiée dans l'opinion du Gouvernement.

L'orateur retrace les développements des discussions à travers les différentes réunions et met en évidence plusieurs points.

En ce qui concerne l'analyse de la situation économique, il y a lieu de rappeler qu'en décembre 2021 les partenaires sociaux avaient eu des interprétations divergentes y relatives. Lors des réunions de mars 2022, tous les partenaires ont partagé l'analyse quant à la situation économique difficile à laquelle doivent faire face les entreprises et les particuliers.

Au vu de ce consensus, le Gouvernement regrette d'autant plus qu'aucun accord unanime n'ait pu être trouvé, vu que seulement deux des trois syndicats représentatifs ont signé ce dernier. M. le Premier Ministre souligne que, malgré ce fait, il s'engagera dans le futur pour un dialogue social mené avec un respect mutuel entre les parties impliquées.

Concernant les mesures retenues, M. Xavier Bettel revient notamment sur les mesures en lien avec l'indexation automatique des salaires et la baisse du prix des produits pétroliers.

L'accord trouvé prévoit le report de l'indexation automatique des salaires projetée pour le mois d'août 2022 au mois d'avril 2023. L'orateur expose que ce report se justifie par les conséquences négatives pour la compétitivité des entreprises luxembourgeoises résultant

d'une série de trois indexations des salaires endéans une période de 12 mois. À ce titre, il y a lieu de relever que les représentants du patronat avaient également revendiqué le report de l'indexation automatique des salaires qui a eu lieu au mois d'avril 2022. Cependant, ceci n'a pas été une option pour le Gouvernement.

M. le Premier Ministre rappelle que ledit report ne concerne pas l'indexation automatique des allocations familiales et affirme que les allocations familiales n'ont pas figuré parmi les sujets préoccupant les partenaires sociaux dans le cadre des négociations.

Afin de ne pas imposer aux particuliers des conséquences néfastes résultant du report de l'indexation automatique des salaires, un crédit d'impôt a été retenu dans le cadre des négociations entre les trois parties, avec comme objectif principal de soutenir les catégories de salaires plus faibles. Le crédit d'impôt est le résultat de calculs effectués par le Statec et l'Administration des contributions directes visant à soulager les personnes dont les revenus se situent dans les trois premiers quintiles.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, M. Xavier Bettel rappelle que différentes mesures ont déjà été décidées dans le cadre du *Energiedesch*. À ces mesures s'ajoute notamment une baisse de 7,5 centimes par litre sur les produits pétroliers.

À son tour, la Ministre des Finances, Mme Yuriko Backes, réitère que le Comité de coordination tripartite constitue un instrument de crise. Il en découle que ledit Comité n'a pas pour vocation d'élaborer des mesures structurelles, mais de trouver des solutions ponctuelles pour répondre à des situations particulières. Partant les mesures retenues sont limitées dans le temps.

L'oratrice revient également sur le crédit d'impôt visant à compenser le report de l'indexation automatique des salaires et à la remise de prix sur les produits pétroliers.

Concernant les produits pétroliers, il y a lieu de relever que ladite remise s'effectue par deux voies différentes. Pour les produits vendus aux stations-service, la remise a été effectuée par la voie d'un règlement grand-ducal entré en vigueur au 13 avril 2022. Les produits pétroliers destinés à des fins industrielles ou agricoles ainsi que les produits pour le chauffage font l'objet du projet de loi 7988.

Enfin, Mme Yuriko Backes informe la Commission que les mesures du « *Solidaritéitspak* » créent des dépenses supplémentaires ou diminution des recettes de l'État à hauteur d'environ 750 millions d'euros, dont la majorité (440 millions d'euros) est due au crédit d'impôt. Le coût des mesures retenues lors du Comité de coordination tripartite et du *Energiedesch* est évalué à quelque 830 millions d'euros.

Le Ministre de l'Économie, M. Franz Fayot, met en évidence l'esprit constructif tout au long des discussions au sein du Comité de coordination tripartite. Tous les acteurs représentés avaient conclu que le défi économique le plus important était l'inflation causée par une forte hausse des prix de l'énergie.

L'orateur revient sur les mesures décidées afin de soutenir les entreprises qui comprennent notamment :

- une compensation pour les entreprises particulièrement touchées par les prix de l'énergie tels que les secteurs de l'alimentation, de la construction ou encore celui des transports ;
- la garantie étatique de prêts bancaires ;
- le soutien pour les efforts des entreprises à réduire les émissions de carbone. Ainsi, un soutien pour investir dans des véhicules émettant moins d'émissions est prévu.

M. Franz Fayot se prononce également sur l'indexation automatique des salaires et souligne que cette dernière n'a à aucun moment été remise en question.

❖ Échange de vues

M. Dan Kersch (LSAP) pense que les réunions du Comité de coordination tripartite ont été bien préparées. L'orateur se pose cependant la question si une prolongation des négociations aurait pu aboutir à un accord unanime.

Mme Myriam Cecchetti (déi Lénk) demande si le crédit d'impôt est à considérer comme juste alors qu'il ne semble pas particulièrement sélectif. Mme la Ministre des Finances donne à considérer qu'il existe un certain parallélisme entre ce crédit d'impôt et l'indexation automatique des salaires dont ledit crédit d'impôt est censé compenser le report.

Se référant aux notes soumises par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises dans le cadre du Comité de coordination tripartite, M. Laurent Mosar (CSV) constate que l'analyse du patronat fait état d'une situation inquiétante pour les entreprises. Dès lors se pose, selon l'orateur, la question si les mesures retenues dans l'accord sont suffisantes pour soulager et soutenir les entreprises touchées par l'augmentation des prix de l'énergie.

L'échange porte ensuite sur l'organisation des travaux de la Commission spéciale.

M. Gilles Roth (CSV) estime que la Commission spéciale devrait également entendre les partenaires sociaux représentés au Comité de coordination tripartite. De plus, considérant l'impact budgétaire du « *Solidaritätspak* », l'orateur propose d'inviter les services et administrations publics habituellement invités dans le cadre des discussions sur le budget de l'État. Mme Martine Hansen (CSV) se rallie à cette proposition et souligne l'importance d'organiser rapidement les travaux de la commission spéciale au vu du cadre de temps serré.

M. Dan Kersch (LSAP) estime qu'il n'est pas opportun de refaire les discussions déjà menées entre le Gouvernement, le patronat et les syndicats alors que les négociations sont clôturées, qu'un accord a été retenu et que la Chambre des Députés est saisie avec le résultat de ce dernier.

M. Yves Cruchten (LSAP) constate que les membres de la Commission se posent encore de nombreuses questions. Il suggère de regrouper toutes ces questions et de les adresser au Gouvernement au cours d'une des prochaines réunions.

Le président de la Commission, M. Gilles Baum (DP) supporte cette proposition. Il propose de prévoir un échange avec des représentants de l'Administration des contributions directes et du Statec lors d'une des prochaines réunions, alors que les deux administrations ont contribué en amont aux analyses faites dans le cadre de la définition des mesures qui ont finalement été retenues par le Comité de coordination tripartite.

3. 7988 Projet de loi instaurant une compensation financière permettant la réduction temporaire du prix de vente de certains produits pétroliers

Ce point est reporté à la réunion du 20 avril 2022.

4. Divers

La commission parlementaire fixe ses deux prochaines réunions au 20 avril 2022 à 10.30 heures et au 21 avril 2022 à 10.00 heures.

Procès-verbal approuvé et certifié exact